

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 novembre 2023

Date de la convocation :

22/11/2023

Date affichage : 22/11/2023

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions : 0

Délibération N° :

DE_2023_52

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept novembre, à 18 h 15, le Conseil Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement convoqué, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Didier BES (Maire)

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Dominique FROMENTEZE, Manon BENNE, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Jean-Louis RIGOUSTE, Céline SER

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Manon BENNE

Objet : SCE ASSANINISSEMENT 2023 -DECISION MODIFICATIVE N° DM 001-PROVISION POUR CREANCE DOUTEUSE

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023 du service assainissement public, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

DM-001 PROVISION POUR CREANCE DOUTEUSE

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6063	Fournitures entretien et petit équipt	-930.00	
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	930.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

Le Maire,
Didier BES

